



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 46 - octobre/novembre/décembre - Supplément n°3

Directeur de publication : Michel Dubuis - CPPAP n°422d73 - Dépôt légal : 4ème trimestre - IPNS

Grève unitaire dans la Fonction publique Mardi 20 novembre

à l'appel des fédérations de
fonctionnaires de la CGT, CFDT, FO,
FSU, UNSA, Solidaires et CFTC :

Pour l'augmentation des salaires, Contre les suppressions de postes

(Nous préciserons ultérieurement les lieux des
manifestations dans les départements)

Novembre 2007 :

Défense individuelle et mobilisations collectives

*La notation des personnels de l'ASU sera com-
muniée aux agents durant la seconde quinzaine
de novembre.*

Cette campagne de notation 2007 s'est déroulée
selon la procédure désastreuse appliquée en
2005. Autant dire qu'il n'y a rien à en attendre de
bon et qu'il sera indispensable de veiller à ce que
notre droit à l'avancement d'échelon ne soit pas
sacrifié sur l'autel de l'appréciation subjective, de
l'inégalité de traitement et/ou du système des
quotas. Pour cela, vous lirez en pages centrales
les conseils du SNASUB/FSU pour "limiter la
casse", le cas échéant et pour continuer à expri-
mer notre désaccord avec ce genre de méthode
de gestion des ressources humaines : celle de la
carotte et du bâton.

Si la défense individuelle des personnels nous
semble incontournable lors de cette campagne
2007 de notation, vous lirez également pourquoi
nous pensons que le temps de la mobilisation col-
lective et unitaire des personnels est tout aussi
indispensable (dans la foulée de l'action du 18
octobre dernier).

**Contre les suppressions de postes, pour
l'augmentation des salaires, contre la casse
du statut de la FP, il est temps de faire bloc,
TOUS ENSEMBLE, et d'imposer nos revendica-
tions.**

Philippe Lalouette - Secrétaire académique

Le site internet du SNASUB académique vous informe :

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire

Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Adresse électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr

Sites internet nationaux : www.snasub.fsu.fr et www.fsu.fr



Notation 2007 : application des quotas, note finale... Comment préserver au mieux nos intérêts ?

Malgré l'opposition et la résistance des personnels exprimées notamment par un recours massif aux contestations de note, la nouvelle procédure de notation appliquée pour la première fois en 2005 connaît une suite en 2007.

Pour la dernière fois à dire vrai, puisque le décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 relatif à "l'entretien professionnel" et à "la reconnaissance de la valeur professionnelle" entérine la suppression de la note chiffrée des fonctionnaires prévue à titre expérimental par la loi de modernisation de la fonction publique de février dernier. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur l'avenir promis par cette nouvelle procédure et de dire tout le mal que nous pensons d'une démarche qui accentue encore plus le poids d'une gestion des carrières (règles d'avancement) et des rémunérations (modulations de l'indemnitaire) "au mérite".

Cette année, comme en 2005, le SNASUB/FSU se propose de vous informer, de vous conseiller, de vous défendre en CAPA le cas échéant, pour vous permettre de préserver vos intérêts lors de cette campagne de notation.

Au vu du bilan de la campagne 2005 et de ses conséquences, nous pensons qu'il est de la responsabilité de chaque collègue de contester sa note dès lors qu'il estime que la proposition de note du recteur (après harmonisation) lui est défavorable. Rappelons que seule l'évolution de note de +5 permet la réduction d'ancienneté de 6 mois (pour 20% des ayants droit d'un corps) et qu'en 2005, seule l'évolution de note de +4,5 avait permis la réduction d'ancienneté de 2 mois (pour 30% des ayants droits du corps considéré).

Rappelons également que la note finale 2005 a constitué un des critères composant le barème académique de départage des collègues lors de l'établissement des tableaux d'avancement de grade des Adjoints et des SASU en 2006 et 2007, malgré l'opposition résolue du SNASUB/FSU fondée notamment par l'injustice et l'inégalité de traitement constatées lors de la campagne de notation 2005.

Compte-tenu de ces éléments, il nous semble important de continuer à nous opposer à toutes ces procédures qui visent à individualiser la gestion de nos carrières et de nos rémunérations. C'est d'ailleurs un des chantiers de réforme de la Fonction publique annoncé par Nicolas Sarkozy lors de son discours du 19 septembre dernier à l'Institut régional de l'administration de Nantes : "*pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite, de l'implication, de l'expérience, des résultats, pour que chacun soit incité à faire mieux, pour que les meilleurs soient incités à rester...*"

Plutôt que de répondre aux légitimes revendications d'augmentation des salaires, nos gouvernants nous répendent rémunération "au mérite" ou bien encore

"travailler plus pour gagner plus". Cela n'est pas acceptable, à fortiori dans le contexte que nous connaissons : bas salaires, indemnitaire parmi les plus faibles de la Fonction publique, décalage entre emplois occupés et missions exécutées (majorité d'emplois de catégorie C pour des missions en général au niveau de la catégorie B par exemple), augmentation des prix de produits ou dépenses courants...

Pour toutes ces raisons, nous ne devons pas nous laisser faire et notamment nous laisser imposer des règles de gestion et de rémunération basées exclusivement sur l'appréciation hiérarchique de notre manière de servir. Pas plus en 2005 qu'en 2007.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-contre des propositions de courriers à utiliser, pour : contester sa notation (exemple n°1) et en demander la révision à la hausse OU exprimer son désaccord avec la procédure utilisée (exemple n°2).

Quelques rappels élémentaires... (liste non exhaustive) :

- la contestation de la note porte sur l'évolution proposée de celle-ci. Exemple : vous avez obtenu +3 (ce qui en 2005 ne rapportait aucune réduction d'ancienneté). **Vous demandez la révision de l'évolution de votre note, directement sur la feuille de notation : "je conteste ma notation et en demande la révision à la hausse".** Ne pas oublier de joindre ou de faire suivre un courrier-argumentaire et de le signaler sur la feuille de notation.

- la notation 2007, contrairement à celle de 2005, et contrairement à bon nombre d'infos diffusées notamment par certaines hiérarchies de services ou d'établissements, est liée **réglementairement** à la phase d'évaluation : celle-ci a du être effectuée durant l'année 2006 (cf circulaire rectorale en date du 31 mai 2007 et circulaire ministérielle n°2005-171 publiée au BOEN n°40 du 3.11.2005). Si tel n'était pas le cas, ou si cette phase vous a paru bâclée et donc susceptible de vous porter préjudice, il convient de l'indiquer dans votre courrier de contestation.

- vous pouvez obtenir un délai de réflexion pour contester votre notation. Demandez alors une photocopie de la fiche de notation. **Rappelons qu'un délai de 8 jours francs était prévu à partir de la communication du compte-rendu d'entretien lors de la phase d'évaluation.** Même si ce délai de 8 jours ne paraît pas tout à fait raisonnable au vu du calendrier 2007 (CAPA d'appel fin décembre), deux ou trois jours peuvent suffire.

N'oubliez pas de nous faire parvenir vos demandes de révision de notation : copie de la fiche de notation 2007, courrier-argumentaire, en bref copies des pièces qui nous permettront de vous défendre en CAPA :

**SNASUB/FSU - Notation 2007 - 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone/Fax : 03.22.72.95.02 - E-mail : snasub.amiens@wanadoo.fr**

- si vous exercez dans un établissement d'enseignement supérieur ou disposant d'une commission paritaire d'établissement (UPJV, UTC, IUFM) ou d'une commission consultative paritaire régionale (CROUS), les demandes de révision de notation doivent être examinées obligatoirement par ces commissions avant d'être examinées par les CAPA compétentes. Ce qui complique encore plus le calendrier de mise en oeuvre.

Les dates des CAPA :

- CAPA des Adjoints administratifs :

Lundi 17 décembre 2007

- CAPA des Secrétaires d'administration scolaire et universitaire :

Mardi 18 décembre 2007

- CAPA des Attachés d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur :

Mercredi 19 décembre 2007

- CAPA des Conseillers d'administration scolaire et universitaire :

Jeudi 20 décembre 2007

Pour les CAPN des personnels ITRF et des bibliothèques, nous contacter.

Exemple n°1 :

Prénom Nom
Grade
Division-Service
Etablissement

A Monsieur le Recteur
de l'Académie d'Amiens
S/C de Madame-Monsieur
(Supérieur hiérarchique direct)

Objet : appel en révision de note

Titulaire de..., admissible au concours de... (*faire éventuellement mention des diplômes que vous possédez et des concours auxquels vous avez été admissible*), je suis affecté(e) au (*établissement ou service*) sur un emploi de... (*corps*).

J'y ai en charge les missions suivantes : ... (*décrire votre activité de manière détaillée, les contacts que vous êtes amené(e) à prendre à l'occasion de celle-ci, les outils que vous utilisez, les fonctions éventuelles d'encadrement qui sont les vôtres, en bref tous les éléments tirés de l'exercice de vos missions que vous jugerez pertinents*).

Le cas échéant : Ces activités requièrent un niveau de qualification supérieur à celui qui correspond à la définition statutaire des missions du corps auquel j'appartiens (*à ajouter éventuellement*) et pour lequel je suis rémunéré(e) ... euros par mois.

Je considère en conséquence que ma note ne traduit qu'insuffisamment (*mon investissement professionnel, les qualifications mises en oeuvre, la nature de mes responsabilités... ou toute autre formule qui vous paraîtra appropriée*).

C'est la raison pour laquelle je fais appel devant la CAPA afin de voir ma note augmentée.

Fait à ..., le ... 2007

Signature

Exemple n°2 :

Prénom Nom
Grade
Division-Service
Etablissement

A Monsieur le Recteur
de l'Académie d'Amiens
S/C de Madame-Monsieur
(Supérieur hiérarchique direct)

Objet : notation 2007

J'ai l'honneur de vous faire part de mon mécontentement quant à la procédure mise en oeuvre pour la notation 2007. Comme en 2005, cette procédure soumet le déroulement de nos carrières à des critères hiérarchiques susceptibles d'être utilisés de façon subjective et arbitraire.

Cela n'est pas acceptable, dans la mesure où cela vise à mettre en concurrence les agents entre eux (seuls 50% des ayants droits peuvent bénéficier d'une réduction d'ancienneté), alors que l'exercice de nos missions de service public ne peuvent s'effectuer que dans un cadre collectif.

Par ailleurs, je trouve cette mise en concurrence dans la répartition des réductions d'ancienneté particulièrement injuste et vexante. A l'heure où nos missions ne sont pas reconues à leur juste niveau - ni par une augmentation de salaire conséquente, ni par une requalification massive des emplois qui ferait enfin correspondre les emplois occupés aux qualifications mises en oeuvre quotidiennement - je refuse cette direction prise par la politique de gestion des ressources humaines. Je refuse la méthode infantilissante de la carotte et du bâton.

Fait à ..., le ... 2007

Signature

Quelques infos en bref...

- **Le SNASUB/FSU Amiens rencontrera le recteur en audience le 5 décembre prochain** - Deux notes rectorales signées du secrétaire général d'académie informent les chefs d'établissement et directeurs de CIO des possibilités de répartition des reliquats indemnitaires de fin d'année pour les personnels des BOP "second degré" et "vie de l'élève" (voir détails sur notre site à la rubrique EPLE) - **Elections professionnelles dans l'administration scolaire et universitaire le mardi 4 décembre 2007 : votez et faites voter pour le SNASUB/FSU** - Plusieurs assemblées générales étudiantes se sont tenues à l'UPJV avec plusieurs centaines d'étudiants, d'enseignants et de personnels BIATOSS réunis pour demander l'abrogation de la loi Pécresse - Loi "Libertés et responsabilités des universités"...

4 RAISONS DE FAIRE GREVE

LE 20 NOVEMBRE

U.

F.S.U.

« Le président de la République a défini dans un discours à Nantes le 19 septembre son projet pour la « la Fonction publique du XXI^e siècle »

**NOUS VOULONS UN SERVICE PUBLIC
RÉPONDANT MIEUX AUX BESOINS
DE TOUTE LA POPULATION**



**LE PREMIER MINISTRE RÉPOND
MOINS DE SERVICES,
MOINS DE PERSONNELS, MOINS D'ÉTAT**

Moins d'éducation, moins de santé, moins de services publics mais plus de privatisations (eau, collecte des déchets, Poste, énergie...) ils veulent comme le demande le Medef « *sortir de 1945, et (de) défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !* » (Denis Kessler). C'est aussi le système solidaire de protection sociale qui est attaqué.

MISSIONS

L'abandon du concours d'entrée, l'instauration d'un « pécule de départ » vers le privé et le choix d'un contrat de droit privé « négocié de gré à gré » détruirait définitivement le statut de la fonction publique qui a permis que se constitue en France une « fonction publique intègre, professionnelle et impartiale. » Rapport du conseil d'État de 2003.

Le dynamitage du statut, l'abandon des fondements du service public, l'égalité comme la continuité, représentent une véritable « contre-révolution culturelle » porteuse d'aggravation des inégalités sociales et territoriales.

**NOUS EXIGEONS LE MAINTIEN
DU POUVOIR D'ACHAT DE TOUS
ET UNE REFORME GLOBALE
DE LA GRILLE INDICIAIRE**



**LE GOUVERNEMENT RÉPOND
PAR DES MESURES « CIBLÉES »,
LES HEURES SUP ET LE MÉRITE**

Les agents de la Fonction Publique ont perdu près de 7 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000. Il leur manque environ 50 jours de salaire. Les carrières sont de moins en moins attractives ; réduites à quasiment rien en début de grille.

« La mise à plat des modalités de rémunérations est, je le sais bien un grand chantier difficile. (...) Mais avant tout il faut parler des heures supplémentaires. » N. S.

Ils veulent troquer les suppressions de postes contre les heures sup. C'est un marché de dupes qui va dégrader les conditions de travail de tous au profit de quelques-uns.

« C'est dans cet esprit que je veux ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite. » N. S.

Qui choisira les « méritants » ? Sur quelle base ? Et les autres ?

SALAIRES

**NOUS VOULONS LA QUALITÉ ET
L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS
ET LA FIN DE LA PRÉCARITÉ**



**« JE ME SUIS ENGAGÉ
À NE PAS REMPLACER
UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX
PARTANT À LA RETRAITE »**

Les chiffres sur l'emploi (État)

2003	2004	2005	2006	2007	2008
- 993	- 4 537	- 7 392	- 5 430	- 15 032	- 22 921

EMPLOIS

Annonces sur les quatre années 2009 à 2012 : - 120 000 à - 150 000.

Il va falloir, en effet, « travailler plus » pour tous ceux qui resteront.

Il faudra aussi réduire les missions de service public, les privatiser.

Travailler tous : Ces suppressions ont conduit au chômage, ou menacent une partie des agents non titulaires, qui représentent environ 15 % des personnels.

**LA FSU DÉFEND POUR TOUS LES
SALARIÉS UN TAUX DE 75 %
À 60 ANS POUR 37 ANNUITÉS ET DEMIE**



**VERS LES 41 ANNUITÉS
EN 2012 ?**

Sans égard pour le processus inscrit dans la loi, le Premier ministre vient d'annoncer l'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite au taux maximum : 41 annuités en 2012, tout en avançant d'autres sujets : les avantages familiaux et conjugaux, la révision du dispositif des carrières longues et l'objectif du minimum de pension.

Le gouvernement continue de faire le choix de la baisse des pensions et entretient la défiance vis-à-vis des régimes par répartition.

Sarkozy oppose « les petites retraites » et « les faibles pensions de réversion » aux « privilèges » des régimes spéciaux. Le défenseur du bouclier fiscal oublie que les réformes Balladur et Fillon sont des machines à fabriquer des petites pensions.

Débattons : face à l'accroissement de la population âgée, doit on procéder par l'accroissement du financement mutualisé et solidaire ou faire appel à l'épargne individuelle ?

RETRAITES

U.

F.S.U.

**VOILÀ POURQUOI, LE 20 NOVEMBRE,
NOUS SERONS EN GRÈVE**



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2007 - 2008

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique

Trésorerie SNASUB FSU (D. Duchat)
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise Eliot 9, rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points NBI (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA :
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :	ANNEE DE NAISSANCE :	BULLETIN ENVOYÉ LE :	SECTEUR	STATUT
NOM :	<input type="checkbox"/> HOMME	<input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT	<input type="checkbox"/> BIB	<input type="checkbox"/> ASU
PRENOM :	<input type="checkbox"/> FEMME	<input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT	<input type="checkbox"/> CROUS	<input type="checkbox"/> BIB
VOS COORDONNEES			<input type="checkbox"/> DOC	<input type="checkbox"/> DOC
APPARTEMENT, ETAGE :			<input type="checkbox"/> EPLE	<input type="checkbox"/> ITRF
ENTREE, IMMEUBLE :			<input type="checkbox"/> JS	<input type="checkbox"/> Non titulaire
N°, TYPE, VOIE :			<input type="checkbox"/> RETRAITES	CATEGORIE
BP, LIEU DIT :			<input type="checkbox"/> SERVICE	<input type="checkbox"/> A
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :			<input type="checkbox"/> SUP	<input type="checkbox"/> B
TEL : PORTABLE :			<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> C
			CORPS :	GRADE :
			QUOTITE DE TRAVAIL :	Interruption d'activité (disponibilité, CP..) :

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :

NOM :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

COTISATION

(_____ + _____) x _____
(indice) (NBI) (coefficient)

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

_____ = _____ €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer à Françoise ELIOT
Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

- > **MONTANT DE LA COTISATION** :€
- > **MONTANT DE LA MENSUALITE** (COTISATION / 5) :
- > **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS** : / 2007

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 3-5 RUE DE METZ 75010 PARIS	N° NATIONAL EMETTEUR 430045
---	--

NOMS, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE		
<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle
.....		
.....		
.....		

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
NOM :	ADRESSE :
CP :	VILLE :

DATE : SIGNATURE :

Agrafer votre RIB ici